



**EUROPEAN ROMA  
RIGHTS CENTER**



**LIGA  
LIDSKÝCH PRAV**  
**LEAGUE OF HUMAN  
RIGHTS**



**ASSOCIATION  
EUROPEENNE POUR  
LA DEFENSE DES  
DROITS DE L'HOMME**



**LIFE TOGETHER**

## **Rapport tchèque sur la stérilisation forcée des Femmes Roms publié en anglais**

Les organisations de la Société Civile recommandent vivement au  
Gouvernement ce qui suit :

13 mars 2006

**Près de deux mois et demi après la publication du rapport du Défenseur Public des Droits tchèque (« Ombudsman ») sur les recherches de son bureau sur des pratiques en matière de stérilisation forcée, aucune des mesures proposées par l'Ombudsman n'a été mise en application. Les victimes n'ont toujours droit à aucune réparation, et toutes les femmes résidant en République Tchèque vivent dans une crainte permanente de subir de telles souffrances.**

**A l'occasion de la traduction en anglais de ce rapport, les organisations partenaires de la société civile le Centre Européen pour les Droits des Roms (ERRC), la Ligue Tchèque des Droits de l'Homme, Life Together, l'Association Européenne pour la défense des Droits de l'Homme (AEDH), recommandent vivement au Gouvernement de la République Tchèque d'agir sans délai afin de mettre en application les mesures proposées.**

Vendredi dernier, le Défenseur Public des droits tchèque ("Ombudsman") a diffusé la traduction anglaise de son rapport de décembre 2005 enquêtant sur les allégations de stérilisation forcée de femmes Roms dans la République Tchèque. A l'occasion du lancement de la version anglaise de ce rapport, les organisations de la société civile d'un bout à l'autre de l'Union Européenne recommandent au gouvernement et au législateur tchèques de mettre en oeuvre des mesures pour s'assurer que tous les problèmes pointés dans le rapport seront pris en compte. D'ailleurs, à la lumière de la résolution historique, concernant les Roms, adoptée par le Parlement Européen en avril de l'année dernière, ces organisations réclament également un débat au niveau européen, afin de provoquer une prise de conscience sur les questions du libre

consentement et de la stérilisation forcée, aussi bien que du problème général des violations des droits fondamentaux et des discriminations dont les Roms sont victimes.

Le rapport de décembre 2005, "Rapport final du Défenseur Public des droits en matière de stérilisations exécutées en violation de la loi et des mesures de réparation proposées ", est le résultat de plus d'une année de recherche par l'Ombudsman et son équipe, sur la base de plaintes portées par des femmes stérilisées contre leur volonté par des médecins tchèques. La majorité accablante des victimes est Rom. Au cours de sa recherche, l'Ombudsman a porté plainte plusieurs fois sur le fondement de cas portés à sa connaissance.

Les investigations de l'Ombudsman ont amené à des discussions entre ce dernier et le Centre Européen pour les Droits des Roms (Budapest), la Ligue tchèque des droits de l'homme (Prague/Brno), Life Together (Ostrava) et le Groupe de Femmes Victimes de Stérilisation (Ostrava). Le rapport conclut que « L'Ombudsman est convaincu que dans la République Tchèque, le problème de la stérilisation sexuelle – effectuée sur la base de motivations inacceptables ou illégalement – existe bien, et que la société tchèque se doit de prendre en main cette réalité."

Le rapport fait des recommandations détaillées au législateur et aux gouvernants tchèques, ainsi qu'à d'autres parties prenantes, visant à apporter des changements de méthode et des remèdes justes aux victimes. Entre autres recommandations, il est proposé un mécanisme de compensation pour certaines catégories de victimes. Le texte intégral du rapport de l'Ombudsman est disponible à : **LIEN**

Alors que le rapport de l'Ombudsman date de plus de deux mois, le gouvernement tchèque n'a fait aucune proposition au public quant à la façon dont il comptait mettre en œuvre les mesures proposées par ce rapport. Les fonctionnaires publics devraient pourtant entreprendre l'acte simple des excuses publiques.

Les partenaires de la société civile recommandent vivement ce qui suit :

- Le Premier Ministre devrait publier, comme "décision de gouvernement", des excuses publiques aux victimes des pratiques décrites dans le rapport Ombudsman.
- Le Législateur tchèque devrait agir dans les plus brefs délais pour que soient adoptés les changements législatifs nécessaires afin d'établir des critères définissant le consentement éclairé en cas de possible stérilisation, en suivant les recommandations du rapport Ombudsman (section A - "mesures législatives").
- Le Ministère de la Santé devrait mettre en œuvre immédiatement les recommandations concernant « les mesures méthodologiques » visées à la section B du rapport Ombudsman.
- Le Législateur tchèque devrait mettre en œuvre par la loi le mécanisme de compensation proposé par le rapport Ombudsman (section C – « mesures de réparation »).

- Le gouvernement tchèque devrait mettre en place un fonds pour aider les victimes de stérilisation forcée en portant les réclamations au niveau du mécanisme de compensation ou, le cas échéant, devant des cours de justice, afin que toutes les victimes des pratiques en matière de stérilisation forcée aient accès à la justice. De tels fonds devraient être en mesure de : (i) fournir des dommages et intérêts compensatoires aux victimes, dans les cas où le mécanisme établi conformément au rapport Ombudsman n'en a pas été capable; (ii) aider les avocats dans leur travail visant à porter un recours devant un tribunal; (iii) le cas échéant, assurer le paiement des honoraires dus aux avocats et des autres coûts engagés lors de la procédure de demande en dommages et intérêts en cas de stérilisation forcée devant les tribunaux ou toute autre instance.
- Le gouvernement tchèque devrait chercher, en coopération avec le Conseil de l'Europe, une opinion légale quant à la meilleure méthode de fournir une compensation aux victimes de pratiques de stérilisation forcée pendant la période post-1991 (i.e. celles-ci ne sont pas nécessairement prises en compte par les recommandations de la section C – « mesures de réparation »), mais probablement au-delà des règles de limitations en vigueur, afin que le gouvernement tchèque soit en totale conformité avec la Convention Européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et les autres conventions internationales pertinentes qu'il a ratifiées.
- Dans les cas où les dossiers médicaux indispensables à la demande dommages et intérêts en cas de stérilisations forcées ont été détruits, le gouvernement devrait établir une liste de critères que les victimes de stérilisations forcées devront remplir pour prouver la véracité de leur demande.
- Dans la limite des pouvoirs qui lui sont conférés, le Procureur Général devrait surveiller les démarches investigatrices en matière de plaintes criminelles au regard des recommandations du rapport Ombudsman, et faire un rapport public sur les résultats de ces investigations.
- Le Ministère des Affaires Etrangères tchèque devrait s'entendre avec le gouvernement slovaque sur la question de la compensation pour les personnes de nationalité tchèque mais qui ont été stérilisées contre leur volonté dans la République slovaque.

**Contacts:**

Michaela Tomisova (Représentante Légale des victimes): ++ 420 73 795 13 23

Kumar Vishwanathan, (Life Together): ++ 420 77 77 60 191

Gwendolyn Albert (Ligue Tchèque des Droits de l'Homme) ++ 420 777 621 227

Claude Cahn (ERRC): ++ 36 20 98 36 445

Association Européenne pour la Défense des Droits de l'Homme (AEDH)

++32(0)22096384

---

**Le Centre Européen pour les Droits des Roms (ERRC)** est une organisation d'intérêt public international engagée dans une sphère d'activités visant à combattre le racisme anti-Roms et les violations des droits de l'homme des Roms, en particulier des litiges stratégiques, plaidoyer international, recherches et politique de développement, et formation des activistes Roms. Pour plus d'informations sur le Centre Européen pour les Droits des Roms, visitez le site à: <http://www.errc.org>

European Roma Rights Centre  
1386 Budapest 62  
P.O. Box 906/93  
Hungary  
Tel.: ++ (36 1) 413 2200  
Fax: ++ (36 1) 413 2201  
E-mail: [office@errc.org](mailto:office@errc.org)

**La Ligue Tchèque des Droits de l'Homme** est une organisation non gouvernementale offrant un soutien juridique gratuit aux victimes de violations graves de droits de l'homme, notamment aux membres de la communauté Rom, aux victimes de violences domestiques, et aux enfants. Sa mission est de créer un avenir dans lequel l'Etat tchèque protège activement les droits de l'homme de l'ensemble de ses citoyens et respecte non seulement l'esprit mais aussi la lettre des conventions sur les droits de l'homme dont il est signataire. Pour plus d'informations: <http://www.llp.cz>

League of Human Rights  
Na Rybníčku 16  
120 00 Praha 2  
Czech Republic  
Tel: ++(420) 224 816 765  
Fax: ++(420)224 941 092  
E-mail: [galbert@llp.cz](mailto:galbert@llp.cz)

**Life Together** est une organisation tchèque rom combattant l'exclusion sociale et la marginalisation dans la région de Ostrava de la République Tchèque, ainsi que le renforcement de la confiance mutuelle et la coopération entre les Tchèques et les Roms.

Life Together  
30. Dubna 3  
Ostrava 70200  
Czech Republic  
Tel: ++ 420 77 77 60 191  
E-mail: [vzajemne.souziti@tiscali.cz](mailto:vzajemne.souziti@tiscali.cz)

**L'Association Européenne pour la Défense des Droits de l'Homme (AEDH)** regroupe des ligues et associations de défense des droits de l'Homme des pays de l'Union Européenne. Elle est membre de la Fédération Internationale pour le Défense des Droits de l'Homme (FIDH). Pour en savoir plus, consultez le site [www.aedh.net](http://www.aedh.net)

Association Européenne pour la Défense des Droits de l'Homme (AEDH)  
Chaussée d'Alsemberg 303  
1190 Bruxelles, Belgique  
Tel: +32(0)22096384  
Fax: +32(0)22096380  
E-mail: [fidh\\_ae@yahoo.fr](mailto:fidh_ae@yahoo.fr)  
[aedh@aedh.net](mailto:aedh@aedh.net)